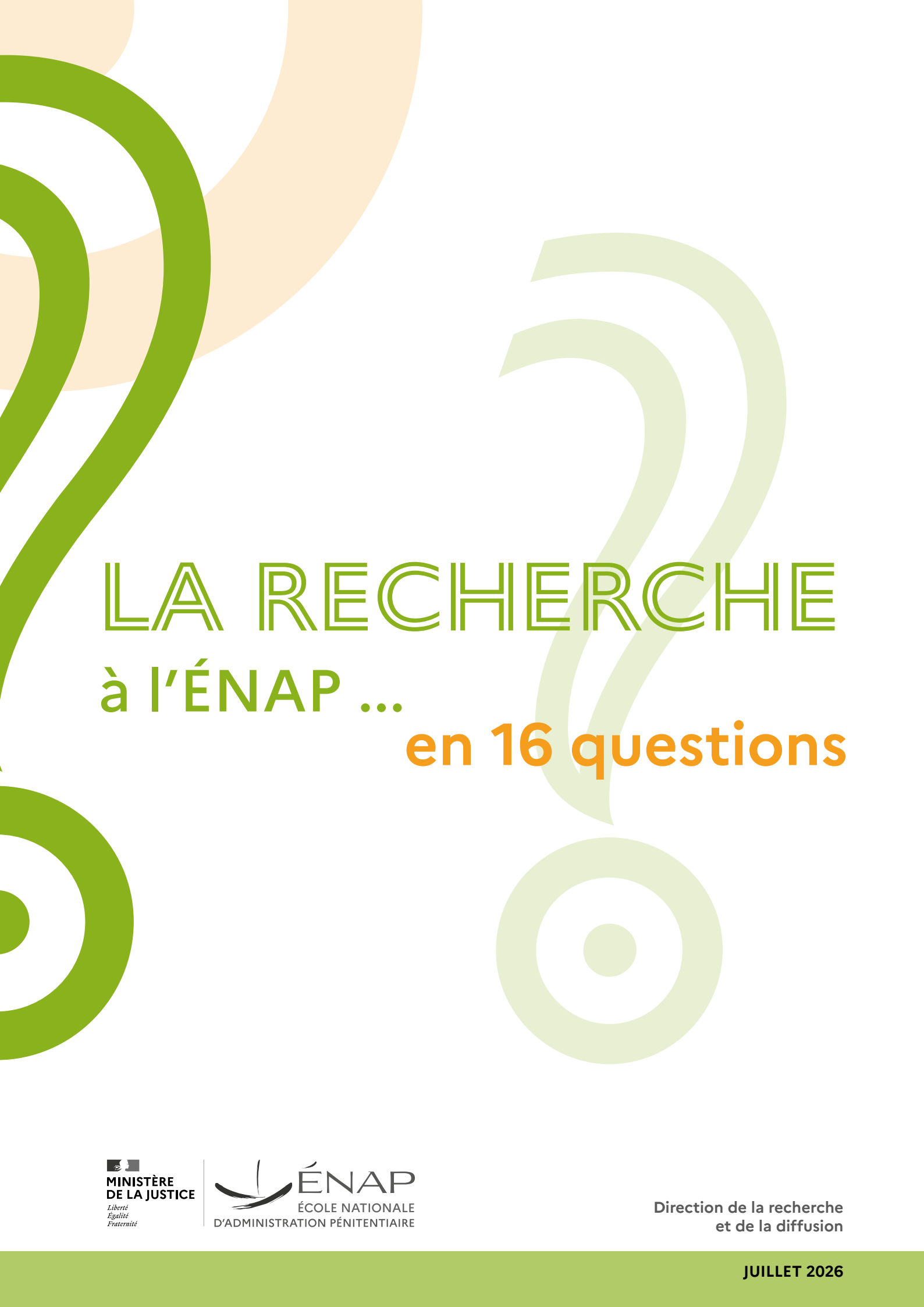




LA RECHERCHE à l'ÉNAP ... en 16 questions

PAUL MBANZOULOU, directeur

Sara Di Santo Prada, adjointe au directeur

▷ Magalie Cazanobes, secrétaire



UNITÉ ÉDITION

Odette Baix, cheffe d'unité (infographiste)

- ▷ Valentin Boutrois, opérateur de reprographie
- ▷ Eric Dall'ava, opérateur de reprographie
- ▷ Ghyslain Robilliard, opérateur PAO (infographiste)

DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE

Paul Mbanzoulou, chef de département

➤ CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU CHAMP PÉNITENTIAIRE (CIRAP)

Guillaume Brie, chef d'unité

- ▷ Lucie Hernandez, enseignante-chercheuse
- ▷ Cécile Rambourg, enseignante-chercheuse
- ▷ Anaïs Tschanz, enseignante-chercheuse
- ▷ Marie-Caroline Urion, enseignante-chercheuse

➤ OBSERVATOIRE DE LA FORMATION

Laurent Gras, chef d'unité

- ▷ Pauline Castaing, chargée d'études en socio-démographie
- ▷ Cécilia Lagarde, chargée d'études en socio-démographie
- ▷ Mariam Gevorgyan, apprentie

DÉPARTEMENT RESSOURCES DOCUMENTAIRES HISTORIQUES ET ACTIONS CULTURELLES (DRDHAC)

Sara Di Santo Prada, cheffe de département

- ▷ Constance Le Coz-Aussel, apprentie

➤ UNITÉ MÉDIATHÈQUE - MISSION ARCHIVES

Marielle Lize, cheffe d'unité

- ▷ Camille Barrull, documentaliste
- ▷ Michelle Carpene, documentaliste
- ▷ David Freigneaux, documentaliste
- ▷ Noémie Maurice, documentaliste
- ▷ Estelle Rol, documentaliste
- ▷ Alexandre Rossignol, archiviste

➤ CENTRE DE RESSOURCES SUR L'HISTOIRE DES CRIMES ET DES PEINES (CRHCP)

Fabienne Huard-Hardy, cheffe d'unité

- ▷ Mickael Boyer, chargé de formation en histoire
- ▷ Marie-Pierre Glize, assistante de régie
- ▷ Isabelle Guérineau, documentaliste

➤ MISSION CULTURE

Anne-Claire Landrieu, chargée de mission culture

- ▷ Céline Ernst, chargée des actions culturelles



1

Pouvez-vous décrire l'organisation, au sein de votre école, des services directement en charge, de la recherche, de la statistique et de l'évaluation ? Ces services sont-ils également en charge de la documentation ?

- L'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP) développe une activité de recherche structurée et pluridisciplinaire, inscrite à la fois dans le champ académique et dans les réalités professionnelles du milieu pénitentiaire. Cette activité est portée par la direction de la recherche et de la diffusion (DRD).

La DRD a pour mission de concevoir, conduire et valoriser des travaux de recherche et d'études, tout en développant des partenariats avec des institutions scientifiques. Sa production vise à transformer les problématiques rencontrées par les personnels pénitentiaires et les personnes placées sous main de justice en objets d'analyse, afin d'alimenter les formations et d'éclairer la décision publique.

● La recherche à l'ÉNAP s'organise autour de trois pôles complémentaires :

Le CIRAP

Le Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire constitue le principal pôle de recherche. Il conduit des travaux portant sur les politiques publiques, les dispositifs de prise en charge et les pratiques professionnelles. Ses recherches s'articulent autour de trois axes : l'incarcération, la probation et l'expérience des acteurs ; les dispositifs pénitentiaires et les pratiques professionnelles ; les politiques publiques et la prévention de la récidive. Le CIRAP privilégie une approche de terrain, fondée sur l'analyse des pratiques et des expériences des acteurs.

L' OBSERVATOIRE

de la formation

L'Observatoire de la formation est plus spécifiquement chargé des activités statistiques, d'évaluation et de prospective. Il réalise des études en sociologie et en démographie sur les publics en formation, portant notamment sur leurs profils, leurs parcours professionnels, l'évaluation des dispositifs pédagogiques et les conditions de formation. Ces travaux reposent sur des méthodes mixtes, combinant analyses quantitatives (données statistiques) et qualitatives (enquêtes, entretiens), et visent à formuler des recommandations opérationnelles. Les études sur les carrières contribuent également à éclairer les enjeux d'attractivité et de fidélisation des personnels.

Le CRHCP

Le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) assure des missions de collecte, de conservation et de valorisation du patrimoine pénitentiaire. Il contribue à la formation, à la recherche et au rayonnement de l'école, notamment à travers des publications, des expositions et des enseignements consacrés à l'histoire des peines et des institutions pénitentiaires.

LA VIOLENCE en prison



23-24
novembre 2022

Agenda national
des prisons



Ministère
de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire

SÉMINAIRE INTERNATIONAL

de lutte contre
les violences
en milieu
pénitentiaire

énap
11-12 octobre 2023

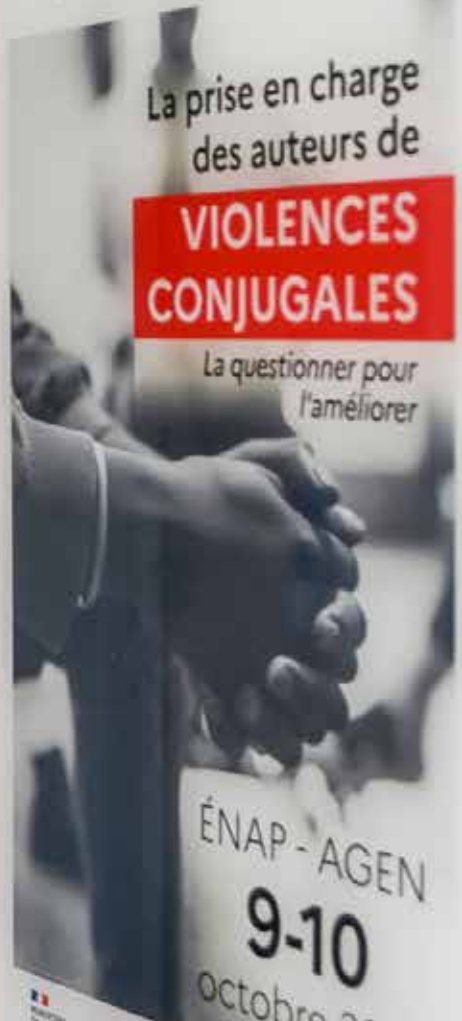


ÉTAT DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES COLLOQUE
7^{ES} JOURNÉES INTERNATIONALES
de la recherche en milieu pénitentiaire



La prise en charge des auteurs de **VIOLENCES CONJUGALES**

La questionner pour
l'améliorer



ÉNAP - AGEN
9-10
octobre 2024



Ministère
de la Justice



Contact : 01 55 53 91 91



UNIVERSITÉ
BORDEAUX

RAI/V

Par ailleurs, la **DRD** intègre pleinement la fonction documentaire. Elle s'appuie sur la **Médiathèque Gabriel Tarde**, qui dispose d'un fonds riche d'environ 28 900 ouvrages et 25 200 articles de périodiques, constituant un support essentiel aux activités de recherche, d'étude et de formation. Le service est également en charge de la collecte et de la conservation des productions culturelles des personnes placées sous main de justice et organise périodiquement des expositions pour valoriser ces œuvres.

La Médiathèque Gabriel Tarde comprend également une **Mission Archives**, chargée de la gestion des archives de l'ÉNAP. À ce titre, elle assure notamment le versement des archives définitives aux Archives départementales de Lot-et-Garonne à l'issue de la période réglementaire de conservation.

Ainsi, la Médiathèque Gabriel Tarde assure à la fois une mission documentaire, au service de la recherche et de la formation, et une mission archivistique.

La DRD comprend également l'**Unité Édition-Reprographie**, qui abrite notamment les *Presses de l'ÉNAP*. Ce service joue un rôle central dans la valorisation et la diffusion des productions scientifiques et institutionnelles, tout en garantissant le respect des standards de l'édition scientifique (ligne éditoriale, comités, structuration des collections, qualité et crédibilité des publications).

Enfin, la DRD est également chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique artistique et culturelle de l'ÉNAP à travers la **Mission Culture**. Ce service s'articule autour de deux objectifs majeurs :

- Sensibiliser les élèves, tout au long de leur parcours de formation professionnelle, aux enjeux et au rôle de la culture dans le parcours de peine et de réinsertion des personnes placées sous main de justice.
- Contribuer à la formation des personnels pénitentiaires en favorisant une approche réflexive, transversale et pluridisciplinaire des pratiques professionnelles. L'approche intégrée développée au sein de la DRD a permis de renforcer les articulations entre recherche et culture, en faisant de cette dernière un véritable objet d'étude et d'investigation autour des relations entre arts, sciences sociales et prison.

Ainsi, cette direction de l'ÉNAP dispose d'une organisation intégrée articulant étroitement recherche, évaluation, prospective, production statistique, documentation, collections muséales et de fonds documentaires anciens, et actions culturelles, au service des missions de formation et d'appui à l'administration pénitentiaire.



Quel est l'historique de cette organisation ? Est-il prévu de la faire évoluer prochainement ?

- L'organisation de la direction de la recherche s'inscrit dans une dynamique d'évolution continue, tout en conservant un socle stable centré sur ses missions fondamentales de recherche et de documentation.

Entre **1999 et 2010**

La direction de la recherche et de la diffusion était structurée en quatre départements : la recherche (CIRAP), les ressources documentaires, les relations internationales, ainsi que l'évaluation, l'animation culturelle, scientifique et sportive.

Entre **2008 et 2010**

Tout en gardant la même composition, la direction est renommée Direction de la recherche et du développement.

De **2010 à 2018**

Cette organisation a été resserrée autour de deux départements : d'une part, la recherche (incluant le CIRAP et la création de l'Observatoire de la formation), et d'autre part les ressources documentaires.

Entre **2018 et 2024**

La direction, devenue direction de la recherche, de la documentation et des relations internationales, s'est organisée en trois départements :

- la recherche (le CIRAP et l'Observatoire de la formation),
- les ressources documentaires,
- les relations internationales.

Depuis **2024**

La direction a évolué vers une nouvelle configuration, sous l'intitulé de Direction de la recherche et de la diffusion des ressources documentaires, historiques et des actions culturelles. Elle comprend désormais deux départements : **le département de la recherche et celui des ressources documentaires, historiques et des actions culturelles.**

Quelle que soit la configuration retenue, le service d'**édition-reprographie** y est resté systématiquement rattaché, témoignant de sa fonction transversale.

2028

À moyen terme, cette organisation est appelée à se renforcer avec l'ouverture, prévue en 2028 à l'ÉNAP, d'un **pôle d'histoire et de criminologie appliquée (PHCA)**. Ce pôle visera à consolider l'ancrage d'une recherche appliquée, en prise directe avec les pratiques professionnelles.

Trois orientations structurantes guideront son développement :

Objectif 1 : créer un espace de co-construction entre chercheurs, formateurs et professionnels pénitentiaires, afin de traduire les résultats de la recherche en propositions opérationnelles (outils pédagogiques, modalités de prise en charge en criminologie).

Objectif 2 : développer une expertise en évaluation des pratiques professionnelles innovantes et des dispositifs de prise en charge des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), en analysant les écarts entre prescriptions et pratiques réelles afin d'éclairer la décision publique.

Objectif 3 : renforcer l'analyse des politiques publiques de sécurité, notamment à travers des approches comparatives, l'étude des dynamiques européennes des politiques pénales ou encore l'analyse de thématiques à forts enjeux comme la radicalisation. Ce pôle aura également vocation à s'ouvrir à un public élargi, en inscrivant les réflexions criminologiques dans des enjeux sociétaux contemporains.





Comment s'articule-t-elle avec les autres services de la direction de l'administration pénitentiaire en charge d'études, de recherche ou d'évaluation ?

● L'articulation avec les autres services de la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP) repose sur une coopération étroite et structurée. Les équipes du bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation ainsi que celles du Laboratoire du développement durable, de l'innovation et des bonnes pratiques travaillent en lien direct avec le CIRAP et l'Observatoire de la formation.

Cette collaboration se traduit notamment par la co-construction de projets de recherche, comme l'illustrent les ateliers DAP/ÉNAP organisés en 2023 et 2024. Ces travaux ont permis de définir une programmation conjointe articulée autour de trois priorités :

- la clarification des périmètres d'intervention,
- l'amélioration des modalités de coopération,
- le renforcement de la valorisation des productions scientifiques.

Cette dynamique contribue à assurer la cohérence et la complémentarité des travaux engagés.

Elle se concrétise également par des actions communes, à l'image de l'organisation du colloque annuel de l'ÉNAP consacré cette année à la **transition écologique au sein de l'administration pénitentiaire**.

Par ailleurs, la note du directeur de l'administration pénitentiaire du 17 juillet 2025, relative à la remontée des besoins en matière d'études, d'évaluation et de recherche, ainsi qu'à la création d'un comité stratégique dédié, marque une étape importante dans la structuration de la politique de recherche. Elle positionne l'ÉNAP - à travers le CIRAP et l'Observatoire de la formation - comme un acteur central dans la mise en œuvre de la programmation annuelle des travaux.

Cette note contribue également à mieux articuler les productions scientifiques de l'école avec les priorités institutionnelles, tout en renforçant leur visibilité et leur impact.

Enfin, sur le plan organisationnel, les équipes de l'ÉNAP se réunissent trimestriellement, notamment en amont des conseils d'administration, afin d'examiner les sujets relatifs à la recherche et d'assurer un pilotage coordonné des actions menées.



LES ÉTUDES D'ÉVALUATION ET PROSPECTIVE



4

Conduisez-vous des évaluations de politique publique ?
De nature, quantitative ? Qualitative ?

● **L'Observatoire de la formation** conduit principalement des évaluations portant sur les dispositifs de formation, sous différentes formes : évaluations de satisfaction, évaluations différées et analyses des conditions de formation.

Ces travaux reposent majoritairement sur des approches quantitatives, à travers des questionnaires diffusés auprès des publics en formation, donnant lieu à la production d'indicateurs statistiques. Ils peuvent être complétés, selon les besoins, par des approches qualitatives, notamment via des entretiens (en particulier dans le cadre des évaluations différées ou des études sur les conditions de formation).

Par ailleurs, le **CIRAP** mène des travaux de recherche à visée évaluative sur des politiques ou dispositifs spécifiques. À ce titre, une étude récente a porté sur la politique de déploiement du référentiel opérationnel 1 (RPO1). Cette recherche a permis d'analyser l'impact de son implantation, ses effets concrets, ses modalités d'appropriation par les professionnels ainsi que les transformations organisationnelles induites.

Elle met en évidence plusieurs constats majeurs :

- une stratégie nationale d'implantation principalement verticale, jugée insuffisamment structurée ;
- des politiques de service encore peu formalisées ;
- une mise en œuvre largement dépendante des dynamiques locales et des initiatives individuelles.



5

Réalisez-vous des études de prospective ?

● Oui, des travaux à dimension prospective sont menés, en particulier dans le champ des trajectoires professionnelles.

Dans le cadre de l'observation des dynamiques démographiques et sociologiques des corps de l'administration pénitentiaire, l'Observatoire de la formation conduit des études longitudinales sur les carrières :

- des surveillants pénitentiaires (2000-2019) ;
- des personnels d'insertion et de probation (2000-2019) ;
- des directeurs des services pénitentiaires (2005-2024).

Ces analyses permettent d'identifier les évolutions structurelles des parcours professionnels et d'éclairer les enjeux futurs en matière de gestion des ressources humaines et de formation.



6

Comment procédez-vous au choix de ces études en matière d'évaluation ?
De prospective ? Par un comité des programmes / de la statistique et des études ? Suivant d'autres demandes via d'autres circuits ?

● Les études d'évaluation et de prospective sont définies selon des logiques complémentaires, mêlant programmation systématique et réponses à des besoins spécifiques.

Les évaluations de satisfaction sont conduites de manière systématique à l'issue des formations initiales, dans le cadre d'un dispositif structuré d'évaluation de sortie. Ce principe est également appliqué à certaines formations spécialisées (ERIS, formateurs, responsables de formation, moniteurs de sport), et ponctuellement à d'autres actions de formation à la demande.

Les évaluations différées sont généralement initiées à la demande de la direction de l'école ou des filières, notamment lors de la mise en place de nouveaux dispositifs pédagogiques ou de réformes de formation.

Les études relatives aux conditions de formation s'inscrivent quant à elles dans une programmation régulière, selon une périodicité biannuelle ou triennale. Elles portent notamment sur des dimensions telles que l'hébergement, la restauration, la situation socio-économique des élèves ou encore les phénomènes de démission.

Ainsi, le choix des études repose à la fois sur des dispositifs récurrents, des commandes institutionnelles et des besoins émergents identifiés par les acteurs de la formation.



7

Comment la politique scientifique est-elle définie ? Les chercheurs sont-ils libres de choisir leurs propres thèmes de recherche et de conduire leurs travaux de manière autonome ? Existe-t-il un comité d'orientation ?

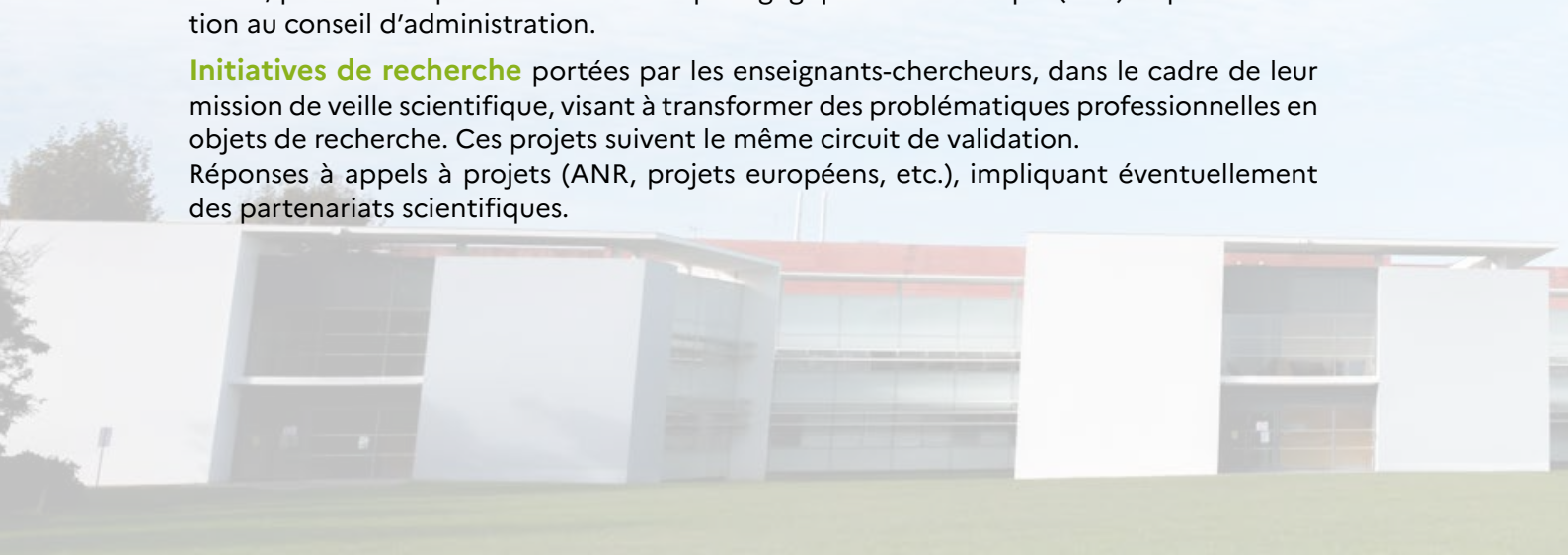
● La politique scientifique s'inscrit dans un cadre stratégique défini par la lettre de mission du directeur de l'administration pénitentiaire adressée à la direction de l'ÉNAP pour la période 2024-2027. Celle-ci fixe notamment comme objectif l'intégration de la recherche dans une perspective à la fois décisionnelle et prospective.

Les travaux de recherche peuvent être engagés selon plusieurs modalités :

Commandes institutionnelles émanant de l'administration centrale ou des directions interrégionales. Les projets sont alors confiés à un ou plusieurs enseignants-chercheurs du CIRAP, puis soumis pour avis au conseil pédagogique et scientifique (CPS) et pour validation au conseil d'administration.

Initiatives de recherche portées par les enseignants-chercheurs, dans le cadre de leur mission de veille scientifique, visant à transformer des problématiques professionnelles en objets de recherche. Ces projets suivent le même circuit de validation.

Réponses à appels à projets (ANR, projets européens, etc.), impliquant éventuellement des partenariats scientifiques.



Recherches partenariales, conduites en lien avec des équipes universitaires ou des organismes de recherche (notamment le CNRS), sur des thématiques d'intérêt commun.

S'agissant de l'Observatoire de la formation, trois cadres d'intervention structurent l'activité des chercheurs :

- des travaux inscrits dans ses missions propres d'évaluation des formations ;
- des études commandées par la direction de l'école ou l'administration centrale, à des fins d'aide à la décision ;
- des recherches initiées par les chercheurs eux-mêmes, en lien avec les enjeux identifiés dans les champs de la formation et des parcours professionnels.

Ainsi, les chercheurs disposent d'une autonomie réelle, encadrée par des orientations stratégiques et des procédures de validation garantissant la cohérence institutionnelle des travaux.



8

Financez-vous des projets de recherche ? Si oui, comment les sélectionnez-vous ?

● L'ÉNAP finance des projets de recherche à travers l'attribution de bourses doctorales d'une durée de trois ans, à raison d'une bourse environ tous les trois ans. Ces bourses sont attribuées à l'issue d'un appel à candidatures, à des étudiants dont les projets de thèse portent sur des thématiques en lien avec le service public pénitentiaire, notamment :

- les politiques pénitentiaires ;
- les politiques d'insertion ;
- les politiques de sécurité ;
- les pratiques professionnelles ;
- les publics placés sous main de justice ;
- les politiques pénitentiaires européennes.

Les projets peuvent également s'inscrire dans des approches transversales (gestion, organisation, management, financement, etc.) et relèvent de diverses disciplines des sciences sociales, juridiques, économiques ou humaines.

Les candidatures sont examinées par le conseil pédagogique et scientifique (CPS) de l'école, sur la base d'un dossier comprenant notamment un projet de recherche, un curriculum vitae et un mémoire de master recherche. Les décisions du CPS sont souveraines et ne sont pas susceptibles de recours.



LES RELATIONS INTERSERVICES



9

Avec quels autres services du ministère de la Justice (services statistiques des autres directions, IRB, écoles), dans d'autres ministères (autres SSM) ou dans d'autres institutions (laboratoires de recherche), êtes-vous en relation ?

● La DRD entretient des relations régulières avec plusieurs services du ministère de la Justice, ainsi qu'avec des partenaires institutionnels et académiques, dans le cadre de ses missions en matière de statistique, de recherche, d'évaluation et de prospective.

S'agissant de l'activité statistique, la DRD collabore principalement avec la Direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP), notamment le bureau RH5 – Service du pilotage et du soutien de proximité, ainsi qu'avec le Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) du ministère de la Justice. Des échanges sont également développés avec l'Observatoire de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), notamment autour des problématiques d'observation et de production de données. Enfin, la DRD participe aux travaux du Comité ministériel de la recherche et du Comité stratégique de la recherche, instances favorisant la coordination des travaux d'études, de recherche et d'analyse au sein du ministère.

Dans le domaine de la recherche, la DRD s'inscrit dans un réseau de collaborations associant la DGAP, en particulier les bureaux EX3 et RH5, l'Observatoire de l'ENPJJ ainsi que le Conseil scientifique de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Elle entretient également des relations avec l'Institut Robert Badinter (IRB), établissement de référence pour le développement et le soutien à la recherche dans les domaines de la justice et du droit. Dans ce cadre, la DRD répond régulièrement, en partenariat avec d'autres équipes de recherche au niveau national, aux appels à projets de recherche publiés par l'Institut Robert Badinter. Ces coopérations favorisent le développement de projets scientifiques pluridisciplinaires et le renforcement des réseaux de recherche dans le champ de la justice.

En matière d'évaluation, la DRD entretient des échanges privilégiés avec l'Observatoire de l'ENPJJ, notamment pour partager des méthodologies, des retours d'expérience et des réflexions relatives à l'évaluation des dispositifs et des politiques publiques.

Enfin, les activités de prospective s'appuient sur l'ensemble de ces partenariats institutionnels et scientifiques. Les instances ministérielles de recherche, les directions métiers du ministère de la Justice, l'Institut Robert Badinter ainsi que les réseaux académiques contribuent à nourrir les réflexions prospectives conduites par la DRD sur les évolutions des politiques pénitentiaires, des pratiques professionnelles et des enjeux contemporains de la justice.



10

Comment votre école articule-t-elle, le cas échéant, son action avec celle de ces services pour chacun des items susmentionnés ?
Etes-vous associés ou consultés lors des choix de programmation de recherche ministériels ?

● L'articulation entre l'ÉNAP et les services de l'administration pénitentiaire repose sur des coopérations régulières, à la fois opérationnelles et scientifiques, qui permettent d'assurer la cohérence des travaux menés en matière de recherche, d'évaluation et de production statistique.

S'agissant de la programmation de la recherche au niveau ministériel, l'ÉNAP est associée à travers les commandes qui lui sont adressées par l'administration centrale, ainsi que par sa participation aux dynamiques de concertation et de co-construction des travaux (ateliers, groupes de travail, échanges réguliers). Cette implication lui permet de contribuer à l'identification des priorités de recherche, tout en inscrivant ses propres travaux dans les orientations stratégiques ministérielles.

L'Observatoire de la formation entretient ainsi des relations étroites avec plusieurs services de la direction de l'administration pénitentiaire. À titre d'exemple, il collabore avec le département RH5 dans le cadre d'une recherche sur les carrières des directeurs des services pénitentiaires (DSP) et d'une enquête sur leurs perspectives professionnelles. Ces travaux, commandés par la direction générale de l'administration pénitentiaire, donnent lieu à une coopération complète portant sur la définition des besoins, l'élaboration des outils d'enquête (questionnaires) et l'accès aux bases de données.

Par ailleurs, le service du pilotage et du soutien de proximité de la direction générale de l'administration pénitentiaire sollicite régulièrement l'Observatoire pour la réalisation de traitements statistiques spécifiques, en appui à ses besoins de pilotage.

Les échanges prennent également la forme de collaborations scientifiques et de valorisation des travaux. Ainsi, des projets communs avec certains services de l'administration centrale ont conduit à la présentation de résultats d'études lors de forums organisés à la direction générale, ainsi qu'à des publications dans des revues professionnelles telles que les Cahiers pénitentiaires. Réciproquement, l'Observatoire mobilise des expertises externes, comme en témoigne l'intervention d'une démographe issue de l'administration centrale lors d'une journée d'étude consacrée à la surpopulation carcérale.

Au-delà du seul périmètre de l'administration pénitentiaire, l'ÉNAP développe également des coopérations interinstitutionnelles. L'Observatoire de la formation a ainsi été sollicité pour accompagner la structuration de l'observatoire de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ). Il contribue également, en qualité de partenaire scientifique, à des recherches portant sur la socialisation professionnelle des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.



Disposez-vous de relations avec le reste de la communauté scientifique en France et à l'étranger ? notamment dans le cas d'études ou de recherches conjointes ?

● Oui, l'ÉNAP entretient des relations régulières et structurées avec la communauté scientifique, tant au niveau national qu'international, notamment dans le cadre de recherches collaboratives.

Plusieurs projets illustrent cette dynamique partenariale :

- Une recherche sur la violence en prison, menée en partenariat avec l'Académie de justice de Varsovie (2022-2023) ;
- Une étude portant sur les enjeux spécifiques de la réinsertion des personnes condamnées pour faits de terrorisme et des détenus radicalisés en milieu ouvert, projet collaboratif ANR TROC, associant l'Université de Strasbourg, l'Université de Lorraine, l'Université de Lille et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme ;
- La recherche « Covid – Acceptabilité – Liberté », conduite en partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université Toulouse Jean Jaurès, et financée par la Mission de recherche Droit et Justice ;
- Une étude sur l'état des lieux de la justice restaurative en France et ses perspectives, financée par le GIP Mission Droit et Justice, en partenariat avec l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS), l'ENPJJ, l'IFJR et l'ARCA.

Ces collaborations témoignent d'une inscription active de l'ÉNAP dans des réseaux scientifiques reconnus et de sa capacité à contribuer à des projets de recherche d'envergure.



RESSOURCES HUMAINES



12

Combien de personnes travaillent à la fonction prospective ou évaluation au sein de votre école, et quel est leur niveau de formation ou profil professionnel ? Quel est le nombre d'ETP par catégorie ? Quelle est la part des fonctionnaires et des contractuels ? Quel est le taux de turnover ?

● L'ÉNAP emploie 9 agents dans le domaine de la recherche et des études, disposant d'un niveau de qualification élevé. L'équipe comprend :

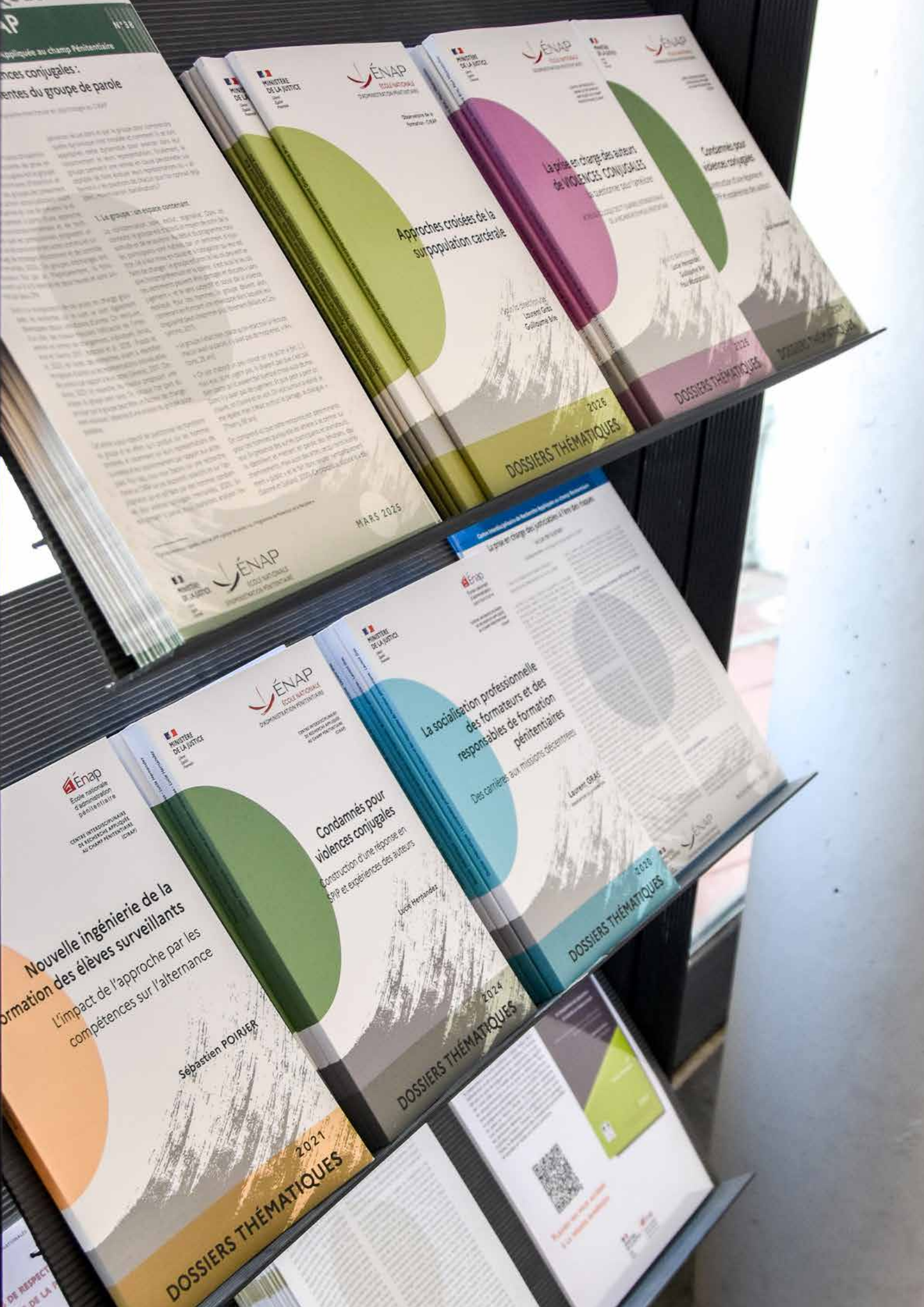
- 1 titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) en sciences juridiques, docteur en droit ;
- 8 docteurs, issus de disciplines variées : sociologie (2), psychologie, criminologie, droit privé et sciences criminelles, démographie et socio démographie ;
- 1 agent titulaire d'un master 2 en études sociologiques.

Et 2 agents dans le domaine de la valorisation scientifique des ressources historiques et des productions culturelles :

- 1 docteur en histoire du droit et 1 docteur en littératures comparées.

La richesse de la DRD repose sur la complémentarité de ses expertises. Outre les enseignants-chercheurs, la direction réunit des documentalistes, un historien, des chargées d'actions culturelles, un archiviste, des infographistes, des reprographes et des personnels administratifs, dont les compétences concourent au développement des activités de recherche, de documentation, de valorisation scientifique et culturelle, ainsi qu'au bon fonctionnement du service.





appliquée au champ pénitentiaire
violences conjugales :
réponses du groupe de parole

1. Le groupe de parole contextuel
Le groupe de parole contextuel est un espace de parole qui permet aux auteurs de violences conjugales de partager leur vécu, de prendre conscience de leur rôle dans la violence et de réfléchir à leur comportement. Ce type de groupe est souvent organisé en parallèle d'un suivi individuel et peut être animé par un professionnel de la justice ou un pair-aidant.

2. Le groupe de parole thématique
Le groupe de parole thématique est un espace de parole qui permet aux auteurs de violences conjugales de partager leur vécu, de prendre conscience de leur rôle dans la violence et de réfléchir à leur comportement. Ce type de groupe est souvent organisé en parallèle d'un suivi individuel et peut être animé par un professionnel de la justice ou un pair-aidant.

MARS 2025

Approches croisées de la
surpopulation carcérale

DOSSIERS THÉMATIQUES
2026

La prise en charge des auteurs
de violences conjugales

DOSSIERS THÉMATIQUES
2026

Nouvelle ingénierie de la
formation des élèves surveillants
L'impact de l'approche par les
compétences sur l'alternance

Sébastien POIRIER

DOSSIERS THÉMATIQUES
2021

Condamnés pour
violences conjugales
Construction d'une réponse en
SPIP et expériences des auteurs

DOSSIERS THÉMATIQUES
2024

La socialisation professionnelle
des formateurs et des
responsables de formation
pénitentiaires

DOSSIERS THÉMATIQUES
2020

VALORISATION ET DIFFUSION DE VOS PRODUCTIONS

13



Quelles sont vos pratiques en matière de diffusion et de communication de vos statistiques et études au sein du ministère, des juridictions et des services déconcentrés ? En faveur de l'ensemble des citoyens ?

- Les productions réalisées font l'objet d'une diffusion principalement dématérialisée via les sites internet et intranet de l'ÉNAP, afin d'assurer une large accessibilité auprès des différents publics cibles.

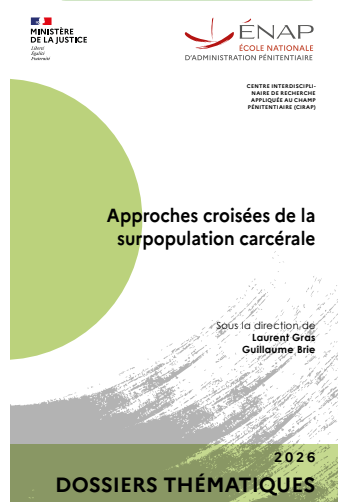
Plusieurs supports de diffusion sont mobilisés :

Les Chroniques du CIRAP

Revue trimestrielle synthétique
(4 à 8 pages)



Les dossiers thématiques didu CIRAP



Les plaquettes sociodémographiques

Les plaquettes d'évaluation

Les études ponctuelles.



Ces documents sont également disponibles en version imprimée.

La diffusion s'organise selon les publics :

- À l'échelle nationale, les données sociodémographiques sont relayées via la lettre hebdomadaire de la DGAP ainsi que sur internet et intranet ;
- En interne (ÉNAP), sont diffusés les résultats des évaluations de satisfaction, immédiates et différées ;
- Aux niveaux interne et national, sont partagées les études relatives aux conditions de formation ;
- À l'échelle nationale, les recherches portant sur les carrières professionnelles font l'objet d'une diffusion dédiée.

Ce dispositif est complété par les Presses de l'ÉNAP, structure éditoriale positionnée sur le champ marchand, organisée autour de deux collections :

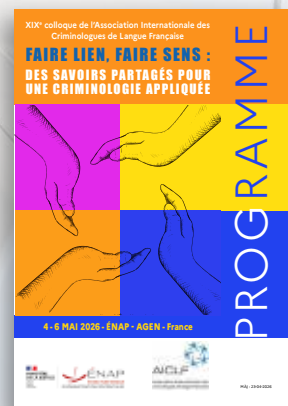


14

Disposez-vous de moyens spécifiques à cet effet ?

- Oui, des moyens dédiés soutiennent cette activité de diffusion.

La plateforme d'édition dispose d'équipements matériels performants, notamment en matière de machinerie d'impression et de finition. Elle s'appuie également sur des compétences spécialisées, avec la présence de deux infographistes chargés de la mise en forme et de la valorisation des publications et deux reprographes en assurant la production.



PERSPECTIVES



15

Quelles marges de progrès percevez-vous (organisation, méthodes, valorisation et diffusion, etc.) dans une vision d'ensemble des besoins du ministère ?

● Dans une perspective d'amélioration continue et afin de mieux répondre aux besoins du ministère, plusieurs axes de progrès peuvent être identifiés en matière d'organisation, de méthodes et de valorisation des productions :

● **Renforcer la structuration et la visibilité de la production scientifique,**

par la création d'une revue scientifique commune rassemblant les travaux des équipes de recherche des différentes écoles et services du ministère ;

● **Développer les échanges et la diffusion des connaissances,**

à travers l'organisation, tous les deux ans, de journées de la recherche à l'échelle ministérielle, favorisant la mutualisation des travaux et les dynamiques interdisciplinaires ;

● **Améliorer la coordination entre les acteurs de la formation et de la recherche,**

via la mise en place d'un comité scientifique et pédagogique réunissant les quatre écoles du ministère, afin de favoriser les synergies, harmoniser les pratiques et définir des orientations stratégiques partagées.



Pourriez-vous communiquer la liste de l'ensemble de vos productions en matière statistique, d'évaluation et de prospective ces 3 dernières années ?

Au cours des trois dernières années, l'Observatoire de la formation a développé une production soutenue dans les champs statistique, évaluatif et prospectif, tandis que le CIRAP a contribué à l'enrichissement des connaissances sur les pratiques professionnelles à travers la réalisation de travaux de recherche dédiés à leur analyse et à leur évolution.

La liste détaillée de ces productions est consultable à partir des QR codes suivants :

● **Études ponctuelles**



● **Les dossiers thématiques du CIRAP**



● **Les Chroniques du CIRAP**



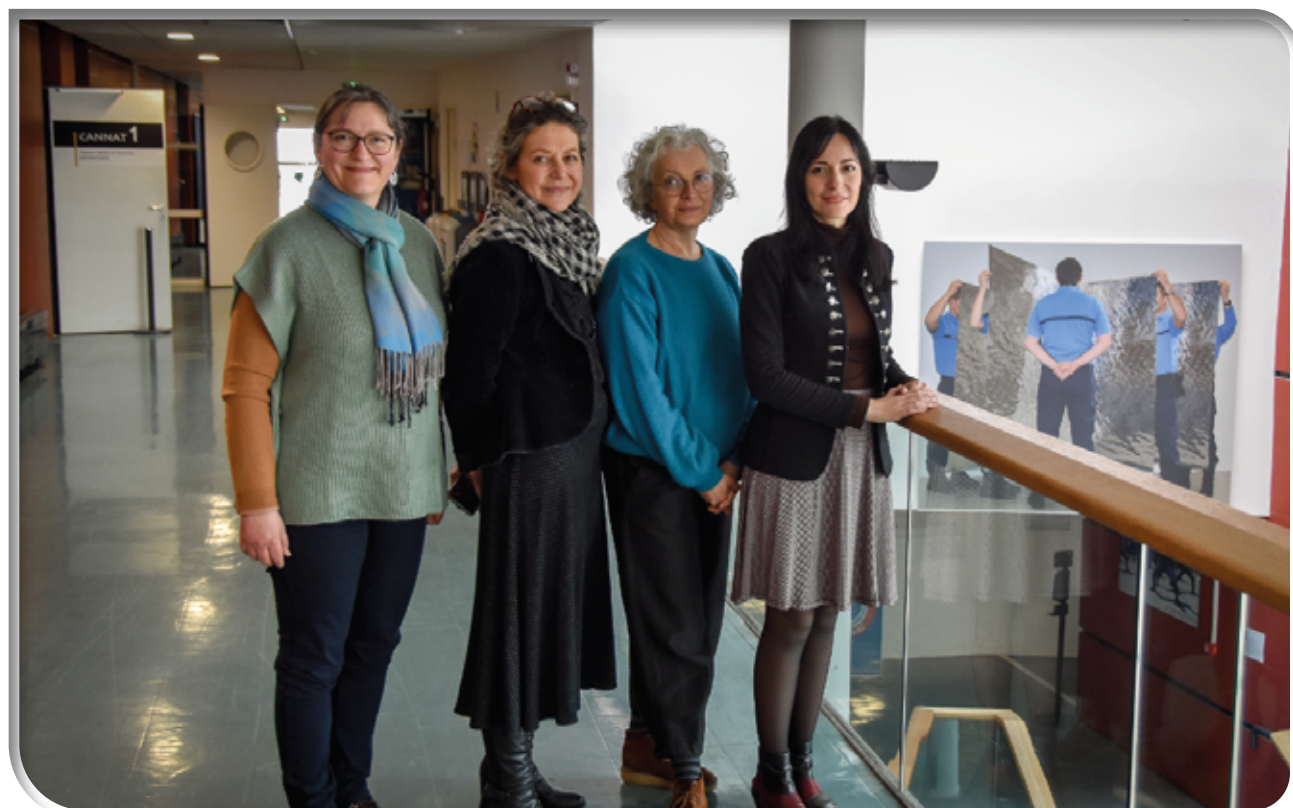
● **Les chroniques du CIRAP de 2008 à Octobre 2025**



● **Les colloques**











LA RECHERCHE à l'ÉNAP ... en 16 questions